

En janvier 2016, dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité (96 %) des enseignants domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque plus de la moitié des enseignants qui enseignent dans la Région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. À contrario, presque un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles alors qu'un tiers des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Dans les autres provinces, et particulièrement celle de Liège, il se conjugue un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés avec une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées d'« autosuffisantes ». Ces particularités sont observées aussi bien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire que dans l'enseignement spécialisé.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2016. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR¹) n'ont pas été prises en compte dans ces statistiques, leur choix étant irréversible.

Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (fig. 31.1)

Si pour les provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur plus de 80 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent (jusqu'à 96 % en province de Liège), dans la Région de Bruxelles-Capitale près d'un enseignant sur deux n'y est pas domicilié. C'est également le cas d'environ un enseignant sur trois en province du Brabant wallon.

Dans les faits, sur les 20 646 qui travaillent à Bruxelles-Capitale, 10 539 enseignants n'y résident pas. Parmi ces derniers, un tiers (3 488) vient du Brabant wallon ; un autre tiers (3 358) vient d'une province flamande, essentiellement du Brabant flamand ; et un cinquième provient (2 250) du Hainaut.

En Brabant wallon, sur les 7 337 enseignants, 2 733 n'y sont pas domiciliés, et parmi ces derniers, près de 80 % viennent des provinces voisines : 1 166 (43 %) habitent la province de Hainaut, 750 (27 %) sont domiciliés dans la province de Namur et 286 (10 %) viennent de Flandre.

C'est la province de Luxembourg qui accueille la plus grande proportion d'enseignants étrangers : 3,6 % des enseignants, soit 22,6 % des enseignants qui ne résident pas dans la province. La province de Hainaut accueille également beaucoup d'enseignants étrangers : 1,8 % des enseignants, soit 16,3 % des enseignants qui ne sont pas domiciliés en Hainaut.

Répartition des enseignants selon leur lieu de travail, et rétention, mobilité et attractivité des enseignants (fig. 31.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité d'une province est son complémentaire, c'est-à-dire la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui travaillent dans une autre province. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui y travaillent sans y habiter.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la Région de Bruxelles-Capitale (98,1 %) ainsi que les provinces de Liège (93,7 %) et de Luxembourg (93,1 %) ont un taux de rétention supérieur à 90 %. Si à ce niveau, les provinces de Hainaut (87,7 %) et de Namur (73,4 %) retiennent plus de deux enseignants

sur trois, la province du Brabant wallon présente le taux de rétention le plus faible avec seulement 56,8 % des enseignants qui y habitent et y enseignent également, en recul par rapport à l'année dernière (57,2 %). De ce fait, cette province héberge les enseignants les plus mobiles. Les constats observés pour l'enseignement fondamental ordinaire se répètent pour l'enseignement secondaire ordinaire et l'enseignement spécialisé avec cependant des taux de rétention légèrement inférieurs dans toutes les provinces. Ainsi le taux de rétention de la province du Brabant wallon dans l'enseignement secondaire ordinaire est de 49,2 % et dans l'enseignement spécialisé de 30,4 %, également en recul par rapport à l'année dernière.

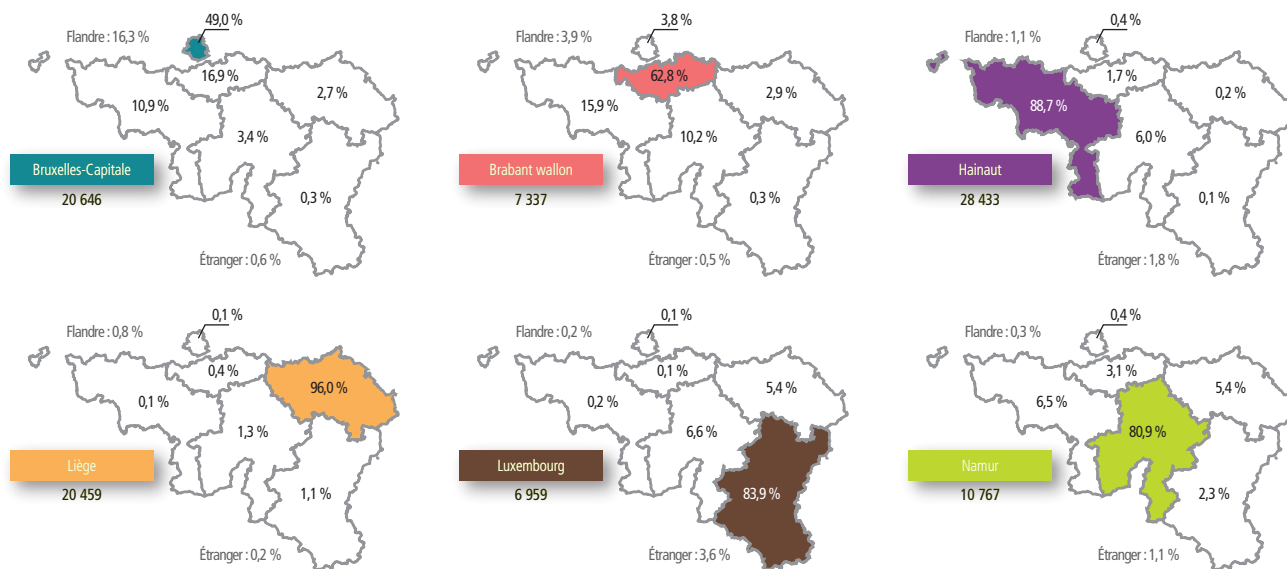
Malgré le fait que la quasi-totalité des enseignants domiciliés à Bruxelles y travaillent, la Région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle d'attractivité avec plus d'un enseignant sur deux domicilié dans une autre province (52 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 48,1 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 59,7 % dans l'enseignement spécialisé). Cette attractivité est supérieure à celle que l'on observait l'année dernière. À contrario, le Brabant wallon combine des taux de mobilité élevés (43,2 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 50,8 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 69,6 % dans l'enseignement spécialisé) à des taux d'attractivité relativement importants (30,4 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 42,4 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 50 % dans l'enseignement spécialisé), une situation également plus aigüe que l'année dernière. La province de Liège, qui combine de très forts taux de rétentions (plus de 90 %) et des taux d'attractivité très faibles (moins de 5 %), peut être qualifiée de très « autosuffisante », et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, moins de 8 % des enseignants travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Pourtant, 38,8 % des enseignants qui y résident vont enseigner à Bruxelles-Capitale, et 37,2 % des ressources nécessaires en personnel enseignant pour cette province habitent une autre province.

Si la forte densité de population de la Région de Bruxelles-Capitale et l'importance de son offre de formation peuvent expliquer les flux entrant, son taux d'attractivité élevé lié à son très important taux de rétention pose aussi la question du choix de résidence des enseignants qui travaillent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également sur la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction de la population et la pénurie des enseignants, ceci, quel que soit le niveau d'enseignement.

¹ Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984

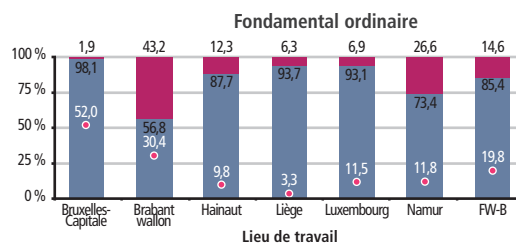
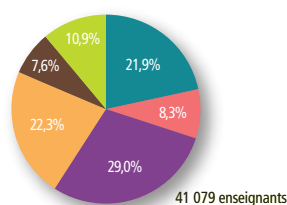
31.1 Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile



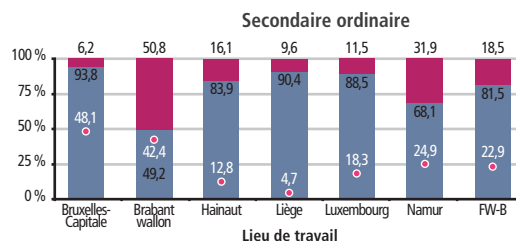
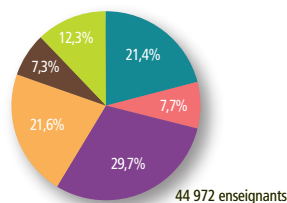
Sur les 20 646 enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale, 16,9 % sont domiciliés en Brabant wallon et 16,3 % en Flandre.

31.2 Répartition des enseignants selon leur lieu de travail, et rétention, mobilité et attractivité des enseignants

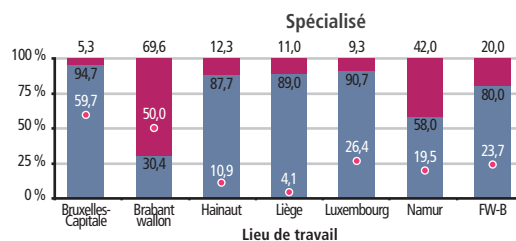
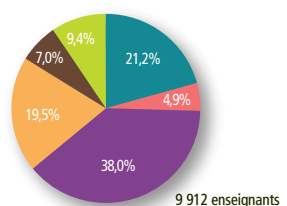
Bruxelles-Capitale Brabant wallon Hainaut Liège Luxembourg Namur Rétention Mobilité Attractivité



Sur 41 079 enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, 10,9 % travaillent dans un établissement de la province de Namur. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, 73,4 % des enseignants qui habitent en province de Namur y travaillent (taux de rétention). Cette même province de Namur va trouver 11,8 % de ses ressources en personnel enseignant dans les autres provinces et en Région de Bruxelles-Capitale (taux d'attractivité).



Sur 44 972 enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire, 7,7 % travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, 49,2 % des enseignants qui habitent en province du Brabant wallon y travaillent (taux de rétention). Cette même province du Brabant wallon va trouver 42,4 % de ses ressources dans les autres provinces et en Région de Bruxelles-Capitale (taux d'attractivité).



Sur 9 912 enseignants de l'enseignement spécialisé, 21,2 % travaillent dans un établissement de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans l'enseignement spécialisé, 94,0 % des enseignants qui habitent en Région de Bruxelles-Capitale y travaillent (taux de rétention). Cette même Région de Bruxelles-Capitale va trouver 59,7 % de ses ressources dans les provinces de la Région wallonne (taux d'attractivité).